

CFVU du 26 novembre 2024

Délibération n° CFVU 20241126_01– Désignation des personnalités extérieures membres de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire.

- Vu le code de l'éducation ;
- Vu les statuts de l'université de Poitiers ;
- Vu la Loi n°2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
- Vu l'arrêté de composition de la Commission de la Formation de la Vie Universitaire de l'Université de Poitiers en date du 18 novembre 2024 ;
- Vu l'appel public à candidatures conduit par le Directeur Général des Services ;
- Vu l'examen préalable de recevabilité des candidatures réalisé par le Directeur Général des Services ;
- Vu l'avis n° CEC-14-11-2024-02 du Comité électoral consultatif en date du 14 novembre 2024 portant examen et arrêté de recevabilité des candidatures ;
- Considérant la candidature de Mme DANIEL LACOMBE Pascale au titre de représentante du monde socio-économique, après appel public à candidature ;
- Considérant la candidature de M. CARDONA Laurent au titre de représentant d'un établissement public local, après appel public à candidature ;
- Considérant la candidature de Mme NORMAND Bénédicte au titre de personnalité qualifiée, désignée à titre personnel par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire, après appel public à candidature ;

Les 31 membres de la commission de la formation et de la vie universitaire présents ou représentés ont élus, à l'issue d'un vote à bulletin secret, les candidatures de :

Représentant du monde socio-économique : Mme. DANIEL LACOMBE Pascale

Représentant d'un établissement public local : M. CARDONA Laurent

Personnalité qualifiée, c'est-à-dire désignée à titre personnel par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire : Mme NORMAND Bénédicte

Fait à Poitiers, le 26/11/2024
Le Président du Comité électoral consultatif
de l'université de Poitiers,
Président de séance,

Eddy LAMAZEROLLES

